

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 28
Pouvoirs : 4
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2017-120

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-sept,

Le mercredi vingt décembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

Date de la convocation : le treize décembre deux mille dix-sept.

Présents : *Guy Baudrier, Alain Blond, Véronique Bindé, Paul Brachet, Jean-Louis Clermont-Barrière, Albert Delhoume, Daniel Desbordes, Eric Dombray, Magdaleina Fredon, Louis Furlaud, Paola Gaboriau, Dominique Germond, Sylvie Germond, Christophe Gérourard, Patrick Gibaud, Bruno Grancoing, Alain Perche, Jean-Pierre Pataud, Pascal Raffier, Guy Ratinaud, Jean-Pierre Romain, Richard Simonneau, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Joël Vilard.*

Suppléants présents : *Stéphane Malivert, Christine Moliner.*

Absents : *Daniel Escure, Luc Gabette, Cécile Guillaudeux, Jean Maynard, Françoise Piquet, Nathalie Marchadier, Jean Maynard, Marie-Laurence Morange, Raoul Rechinac.*

Pouvoirs : *Françoise Piquet à Guy Baudrier, Nathalie Marchadier à Joël Vilard, Jean Maynard à Christian Vignerie, Marie-Laurence Morange à Alain Blond.*

Secrétaire de séance : *Dominique Germond*

Objet

Financement des transports pour les accueils de classes pré-élémentaires et élémentaires

Le Président indique que dans le cadre des accueils de classes par le réseau des médiathèques, seules les écoles du territoire ex-Vallée de la Gorre bénéficient de la gratuité des transports jusqu'à la médiathèque de Saint-Laurent sur Gorre, une fois par trimestre scolaire.

Il indique à l'assemblée qu'il est important, pour assurer une équité de service à tous les élèves du nouveau territoire Ouest Limousin, que la Communauté de Communes assure la prise en charge financière des transports des classes jusqu'à la médiathèque la plus proche, trois fois par an.

Les membres de la commission « Lecture publique », lors de leur réunion du 6 novembre 2017, se sont positionnés dans ce sens.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Approuvent cette proposition ;
- Décident que le transport des élèves entre leur école et la médiathèque la plus proche, sera pris en charge par la communauté de communes, à raison d'une fois par classe par trimestre scolaire, dès l'année 2018 ;
- Autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE 27 DEC. 2017



Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le

Le Président,

